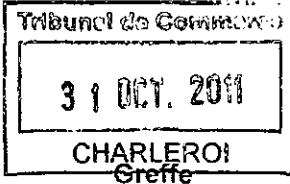


Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*11170978\*



N° d'entreprise : 0836.000.933

Dénomination

(en entier) : " MANOIR DU CAPITAINE "

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Siège : Seneffe (7181 Feluy), chemin Boulouffe, 1

**Objet de l'acte : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR STATUTAIRE**

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Gérard Debouche, à Feluy, le 6 octobre 2011, portant à la suite la relation de son enregistrement suivante: " Enregistré à Seneffe deux rôles un renvoi le 11 octobre 2000 onze Vol.: 529 Folio: 38 Case : 15 Reçu vingt-cinq euros (25 €) L'inspecteur principal (s) Falque."

L'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

1°) Nomination d'un troisième administrateur statutaire en la personne de monsieur Christophe Vandestraete, domicilié à Seneffe (7181 Feluy), rue Saint-Georges, 31.

2°) Modification de l'article 18 des statuts pour en remplacer le dernier alinéa par le texte suivant :

« Sont désignés en qualité d'administrateurs statutaires pour toute la durée de la société messieurs Christophe et Georges Vandestraete ainsi que madame Liliane Erdekens. ».

3°) Pouvoirs conférés au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Gérard DEBOUCHE, Notaire. Déposées en même temps: expédition du procès-verbal et statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature